

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA14 210054 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de construire un bâtiment résidentiel de 3 étages et 5 logements, au 3787, rue Evelyn, sur le lot 1 153 152.

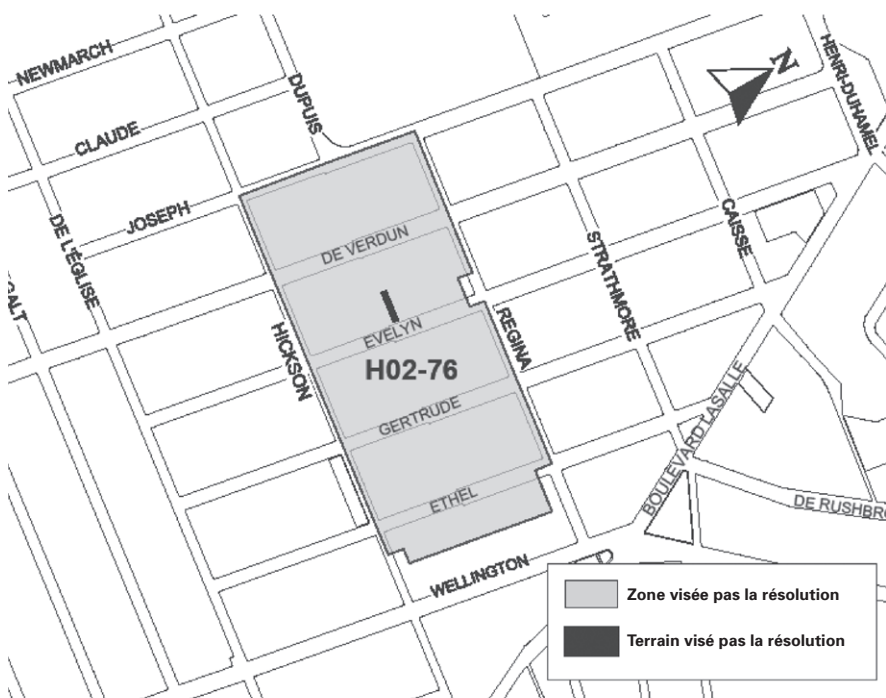
Construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et 5 logements.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution à la séance du 4 février 2014, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 3 mars 2014, à 18h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge au nombre de logements autorisés à la classe d'usage h2 ainsi qu'à la grille des usages et normes de la zone H02-76. La classe d'usage h2 limite le nombre de logements à quatre alors que la grille le limite à trois. Le projet propose un logement en sous-sol, ce qui déroge également au Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700). Finalement, le projet déroge aux dispositions concernant le revêtement extérieur autorisé sur la construction hors toit, à une règle d'harmonie architecturale concernant les balcons ainsi qu'à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700), concernant les procédures de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La disposition relative à l'usage permettant cinq logements est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
 ce 20 février 2014

Caroline Fisette, OMA
 Directrice du bureau d'arrondissement et
 Secrétaire d'arrondissement